



2

ÉDITORIAL

3

LES ATTEINTES AUX
DROITS DE L'ENFANT

4

(SUITE)

5

HORIZON-THÉÂTRE

6

Bulletin
Adhésion

7

SERVICE NATIONAL
UNIVERSEL

8

DOUCE
FRANCE

8

HUMEUR
VIVRE LIBRES

9

BURKINA FASO

9

APPEL POUR
LA PAIX

10

FESTIVAL DU
FILM ARABE

CONCOURS 28^e ÉDITION 2019-2020

« ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »

Ligue
des droits de
l'Homme



“

IL FAUT CHOISIR :
SE REPOSER OU ÊTRE



”

Thucydide

C'est à cette déclaration que nous vous invitons à réfléchir. Ce thème de la liberté concerne tous les aspects de notre vie quotidienne et offre un champ de réflexion très large, que chacune et chacun traitera en fonction de ses préoccupations et de ses projets.

Françoise Dumont

Présidente d'honneur de la LDH

Présidente du jury

Plus d'informations :

<https://www.ldh-france.org/il-faut-choisir-se-reposer-ou-etre-libre/>

ÉDITORIAL

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». C'était en 2002 au sommet de la terre. Et depuis ?

Depuis, notre consommation des ressources de la planète n'a pas cessé d'augmenter. Nous consommons toujours plus que ce que la terre est capable de régénérer. Cette année, le 1^{er} août, nous avons épuisé les ressources de l'année. Depuis nous puisons dans les réserves. On appelle cette date le jour du dépassement, et c'est de plus en plus tôt dans l'année.

Depuis, en France, les terres agricoles reculent de plus en plus vite. On appelle cela l'artificialisation des sols "En dix ans, la superficie des terres artificialisées a augmenté de 13 % alors que la croissance du produit intérieur brut est de 6 % et celle de la démographie de 5 %", détaille Alice Colsaet, doctorante à l'Iddri

Depuis, les populations d'insectes, d'oiseaux se sont appauvries de façon considérable.

Depuis, nous continuons à désherber avec des produits dangereux, à utiliser des pesticides.

Depuis, nous vivons des phénomènes météorologiques de plus en plus violents liés au réchauffement climatique : canicules, orages, tomades.

Depuis Greta Thunberg a pris la parole à Davos « Je veux que vous paniquiez. Je veux que vous ressentiez la peur que je ressens tous les jours. Et je veux que vous agissiez. Je veux que vous agissiez comme vous le feriez en cas de crise. Je veux que

vous agissiez comme si la maison était en feu. Car c'est le cas. »

« Les dégâts causés à l'environnement peuvent avoir des effets négatifs directs et indirects sur l'exercice effectif de tous les droits de l'homme » (Conseil des droits de l'Homme de l'ONU).

Cela nous oblige à penser de façon nouvelle les rapports entre les organisations de défense des droits et celles de défense de l'environnement. Ce travail sera le thème de l'université d'automne de la LDH avec Greenpeace, Oxfam, notre affaire à tous.

Nous invitons à participer aux différentes marches pour la paix et le climat qui se dérouleront les 20 et 21 septembre.

Greta Thunberg, les railleries, les moqueries, voire les propos discriminatoires qui ont été proférés à son égard par un certain nombre d'hommes politique dont des membres du gouvernement, amènent à réfléchir à la place donnée, dans notre société, à la jeunesse, à sa parole, à ses engagements.

L'engagement de la jeunesse ? Il y a fort à parier que ce sont les mêmes, qui moquent la parole des enfants, qui vont soutenir le projet de service national universel -SNU, un projet qui promeut l'engagement au sens militaire du terme.

Bernard LECLERC

Président de la section de Metz



Université d'été des jeunes pour le climat à Lausanne -août 2019

LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de Metz-Thionville
Numéro 83
Septembre 2019

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218



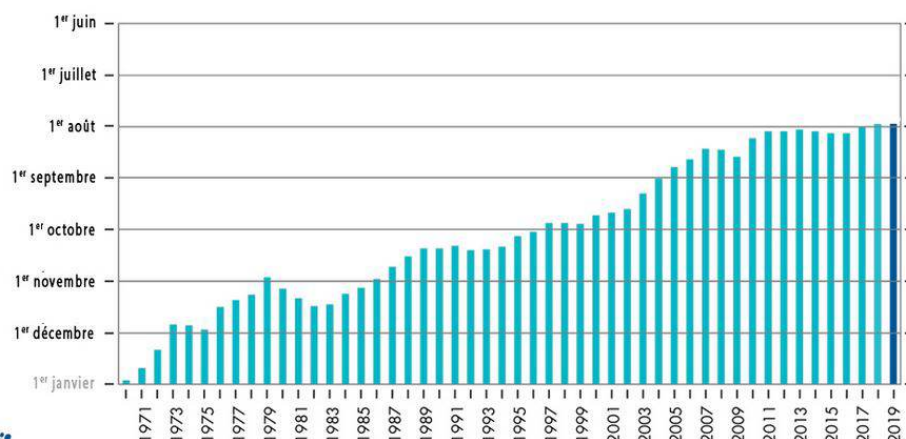
1 planète Terre

Jour du Dépassement Mondial

1970-2019



1,75 planète Terre



Source: Comptes d'Empreintes Nationales 2019, Global Footprint Network



30^{ème} ANNIVERSAIRE de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) 20 NOVEMBRE 2019

LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'ENFANT ? ACTUELLEMENT EN FRANCE

Le 20 novembre 1989, la France ratifiait la convention internationale des droits de l'enfant, Cette convention établit que l'intérêt **supérieur de l'enfant** doit être une considération primordiale dans toutes les décisions qui concernent les enfants.

Elle définit des **valeurs fondamentales valables dans le monde entier** sur la façon de se comporter envers les enfants, au-delà des différences sociales, culturelles, ethniques ou religieuses.

La convention impose des obligations aux 195 états qui l'ont ratifiée, dont la France.

Force est de constater que toutes les dispositions de la Convention ne sont pas appliquées en France, actuellement.

Des atteintes aux droits de l'enfant peuvent être constatées aussi bien dans le cadre des relations familiales que dans le cadre institutionnel.

Quelles atteintes aux droits de l'enfant dans le cadre familial ?

Parlons déjà de ce que l'on appelle « les violences éducatives ordinaires ».

Ce sont l'ensemble des pratiques punitives, tolérées, voire recommandées pour « bien éduquer les enfants ».

Ces violences sont enfin interdites explicitement par la loi du 10 juillet 2019, comme des violations des droits de l'enfant et des atteintes à sa dignité et à son intégrité physique et mentale.

40 ans après la Suède, la France interdit les violences physiques ou psychologiques faites aux enfants, y compris dans la famille : *l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.* (Article 371-1 du code civil).

Mais comment penser que cette loi puisse être appliquée ?

Elle ne comporte aucune mesure de sanction et ne bénéficie d'aucune campagne de sensibilisation ou d'accompagnement, hormis la lecture de l'article 371-1 du code civil aux futurs époux lors de la cérémonie de mariage et une information sur le « syndrome du bébé secoué » dans le nouveau carnet de santé.

Une loi qui a peu de chances de remettre en cause la conception répressive de l'éducation !

Les violences éducatives ordinaires ne sont pas à sous-estimer. Comme pour les violences faites aux femmes, les décès sont la pointe de l'iceberg de la maltraitance, qui est constituée d'une suite de mauvais traitements et de négligences.

Actuellement en France le bilan de l'enfance maltraitée est terrible.

- Un enfant est tué par l'un de ses parents tous les cinq jours.⁽¹⁾

C'est un phénomène constant de 2012 à 2018, avec 72 morts d'enfants en moyenne par an.

- Plus de la moitié des enfants ces ont moins d'un an. Ce sont aussi bien des filles que des garçons.

- La moyenne de 72 morts semble très sous-estimée, car le recensement ne reflète qu'une partie du phénomène. Il ne prend pas en compte les bébés tués juste à la naissance et les « syndromes du bébé secoué » non diagnostiqués.

- Il y a un lien très fort entre la violence conjugale et les violences commises sur les enfants.

- Il est établi que 64 % des familles concernées n'étaient pas suivies par l'ASE, ni par aucun service social.

- Il y a une grande disparité selon les départements : les plus forts taux d'homicides sont recensés dans des départements plutôt ruraux, peut-être du fait d'un faible maillage des services sociaux.

Quelles priorités politiques et sociales pour agir contre les violences faites aux enfants ?

- Une meilleure coopération entre les services médico-sociaux, éducatifs, policiers et judiciaires. Dans bon nombre de situations, la maltraitance aurait pu être détectée si l'on avait rapproché plusieurs signaux d'alerte visibles pour en faire la synthèse.

- La mise en place d'une politique de prévention de la maltraitance des enfants, notamment :

- Le renforcement des moyens des services sociaux type PMI/ CMPP par accompagner les parents pendant la grossesse et au début de la parentalité

- La formation des personnels exerçant dans le domaine de l'enfance, par exemple en les sensibilisant aux facteurs qui poussent à la violence, comme la fatigue, les difficultés extérieures, le manque de temps pour soi, sa propre éducation, le manque de soutien...⁽²⁾

- Un meilleur accompagnement des femmes dans leur contraception.

- Des campagnes médiatiques pour changer les habitudes éducatives.

(suite page 4)



Photo CIMADE

**Plus jamais d'enfants
placés en rétention !**

Quelles atteintes aux droits de l'enfant dans le cadre institutionnel ?

Sans être exhaustif, on peut signaler :

L'enfermement des enfants dans les centres de rétention administrative

En 2018, 1221 enfants à Mayotte et 208 enfants en France métropolitaine, ont été privés de liberté pour une durée de 1 à 13 jours.

Cette pratique constitue non seulement une atteinte au respect de la vie familiale, mais aussi un traitement inhumain et dégradant.

La section LDH de Metz et les associations du réseau de solidarité ont interpellé à plusieurs reprises des députés sur ce sujet et ont rencontré le préfet. Pour le moment, sans effet positif malgré les engagements pris par les députés LREM au sujet d'un projet de loi qui interdirait cette pratique... Nous sommes toujours en attente...

La prise en charge à minima assurée par l'Aide sociale à l'Enfance des enfants qui lui sont confiés.

La protection de l'enfance se caractérise par un délitement des moyens et des situations de plus en plus dégradées, comme le dénoncent régulièrement les professionnels de ce secteur.

Cela aboutit au fait qu'actuellement, un SDF sur quatre sort de l'ASE. ⁽³⁾

Quant aux mineurs isolés pris en charge par l'ASE, ils devraient bénéficier d'un accompagnement éducatif de même ordre que celui des jeunes dits « du département ». C'est loin d'être le cas !

En fait, ils sont souvent simplement mis à l'abri. Comment envisager un suivi éducatif quand un professionnel suit 60 dossiers MNA et que le prix de journée d'un MNA est la moitié de celui d'un enfant du département ?

La réforme de la justice des mineurs : réprimer plutôt qu'éduquer

Le gouvernement a exprimé la volonté d'abroger dans l'urgence l'ordonnance du 2 février 1945, au profit d'un code pénal de la justice des mineurs.

La philosophie de l'ordonnance de 1945 prenait racine dans une volonté humaniste de traiter le passage à l'acte comme un symptôme d'une enfance en danger.

Il est essentiel de rappeler qu'un enfant « délinquant » est avant tout un enfant en danger, que l'éducatif doit primer sur le répressif, que l'objectif premier de la justice des enfants est d'apporter protection et assistance.

Or, aujourd'hui, le répressif prend le pas sur l'éducatif.

Le futur code de la justice pénale des mineurs risque d'être une compilation d'articles de loi venant répondre aux infractions et délits commis par les mineurs, sans dimension éducative permettant la réinsertion.

L'accès à l'école toujours difficile pour les enfants en situation de grande précarité

L'accès à l'école en France n'est pas un droit effectif pour de nombreux enfants, ainsi qu'en témoignent les refus d'inscription ou les tracasseries administratives envers les enfants d'origine étrangère ou en grande précarité sociale.

Selon les estimations de la Défenseure des enfants, la France compte plus de 100.000 enfants non scolarisés, qui vivent dans des bidonvilles, des hôtels sociaux ou font partie de la communauté des gens du voyage.

La section LDH de Metz intervient régulièrement pour défendre le droit à l'éducation pour tous les enfants.

Une atteinte majeure aux droits de l'enfant : la grande pauvreté

20 % d'enfants vivent dans la pauvreté, dont un grand nombre d'enfants sans abri, dans des bidonvilles, dans des « hébergements d'urgence », parfois pendant des années...

Les enfants en situation de grande pauvreté ne sont souvent pas disponibles aux apprentissages scolaires du fait de la précarité de leurs conditions de vie : vivre à cinq dans une chambre d'hôtel, ne pas avoir de coin tranquille pour travailler, avoir des soucis pour s'habiller, se chauffer, ne pas toujours avoir trois repas jour, pas d'accès à une pratique culturelle...

Ils sont, comme leurs parents, dans l'urgence de la survie, dans l'immédiateté et cela a des incidences sur la capacité à s'intégrer dans un groupe

L'accès insuffisant à une éducation et à des soins de santé de qualité peut menacer les droits fondamentaux des enfants et leur enlever toute chance d'échapper à la pauvreté et d'obtenir une vie meilleure.

Conclusion

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde : droit à la survie, à se développer, à être protégé, à participer à la vie familiale, culturelle et sociale.

L'intégralité de ces droits est -elle effectivement mise en

œuvre en France ?

La question est toujours celle de l'écart entre les droits proclamés et les droits effectifs.

Hélène LECLERC

Co-responsable du GT « Jeunesse et droits de l'enfant »

(1) Rapport IGAS-IGJ- IGAENR- Mission sur les morts violentes d'enfants au sein des familles – mai 2018

(2) Étude menée par l'observatoire de la violence éducative ordinaire

(3) Rapport annuel 2019 de la fondation abbé Pierre

**L'INSTITUTION FRANÇAISE DE PROTECTION
ET DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**

La commission consultative des droits de l'homme (CNCDH) s'inquiète :

L'école pour chaque enfant : des efforts restent à faire !

« Aujourd'hui encore, en France métropolitaine, en Guyane, à Mayotte, la précarité ferme les portes de l'école. Des milliers d'enfants parmi les plus vulnérables rencontrent des obstacles qui les empêchent de jouir de leur droit à l'éducation. »

<https://www.cncdh.fr/fr/publications/lecole-pour-chaque-enfant-des-efforts-restent-faire>

UN VOYAGE AU CŒUR DE L'EXIL ET DES DESIRS DE RETOUR

Les comédiens sont criants de vérité. Ils racontent une histoire d'exil et les émotions du départ. Ils s'interrogent sur la possibilité de retour et en débattent avec le public à la fin d'un spectacle de 40 minutes.

Ils se sont rencontrés à la Ligue des Droits de l'Homme de Metz qui soutient cette pièce

Ils jouent pour expliquer, pour partager un message d'ouverture à l'Autre et de lutte contre les préjugés ...

UCKANGE
28 Septembre à 19H
Salle des fêtes

"La Pastorale des migrants"

Je suis un Homme

une pièce de Hance Wilfried Otata
mise en scène de Jean Poirson

Ligue des Droits de l'Homme

Contact: Annie > 03 87 52 52 71

" Horizon-théâtre "

Assurera une représentation
samedi 28 Septembre 2019 à 19h30
à UCKANGE

Pour l'association **MIGR' ACTION**
association laïque créée en mars 2019 et issue de
" La Pastorale des migrants "

Le thème de cette année est :
" Ce ne sont pas que des migrants "



« Pour changer le regard des autres mais aussi le regard sur soi, la Fondation Abbé Pierre, la Garance - Scène nationale de Cavaillon, l'association "le Village" et Emmaüs France facilitent la mise en lien de structures sociales avec des artistes et des opérateurs culturels. Des ateliers de création artistique sont organisés tout au long de l'année et toutes les formes artistiques sont explorées : théâtre, danse, peinture, vidéo, chant... Le festival « C'EST PAS DU LUXE ! » valorise ces différentes productions et démarches artistiques. »

Nous avons été accueillis en Avignon au 4^{ème} festival « C'est pas du luxe » et le magazine nous consacre deux belles pages dans son numéro de juillet. Cliquez ou copiez l'adresse en bas de page

L'Afrique coule dans leurs veines. Elle bat au rythme de leur cœur, de tout leur être. Elle demeure leur terre d'origine, leurs racines, et chacun y a toujours une partie de sa famille. Mais c'est en France qu'ils vivent et qu'ils ont trouvé refuge. C'est en France qu'ils ont décidé de porter un message de lutte contre les préjugés tout en débattant avec le public à chacune de leur représentation.

Je suis un homme, des cœurs en exil



Cette belle aventure humaine a débuté en 2014 et elle n'est pas prête de s'éteindre. Pour preuve, je suis un homme, la pièce jouée par des réfugiés politiques du Congo Brazzaville et des membres de la

d'Adolphe Dada, le Président au comportement de dictateur, assume à lui seul la répression perçue dans bon nombre de pays: « Soit on est avec... soit on est contre moi. Concernant le... c'est moi qui la distribue... » contestation... »

Ligue des Droits de l'Homme

Ton poumon gauche est plus petit que le droit pour laisser de la place à ton cœur

Plongez-vous dans la 4^e édition du festival « C'est pas du luxe ! » qui s'est tenue en septembre 2018 à Avignon
<https://www.federationsolidarite.org/champs-d-action/culture/10245-le-magazine-c-est-pas-du-luxe>

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2019 ADHÉSION PAR CHÈQUE OU PRÉLÈVEMENT

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.ldh-france.org/banque

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels après retenue à la source

Revenu jusqu'à	Cotisation annuelle	Cotisation mensuelle	Revenu jusqu'à	Cotisation mensuelle	Revenu jusqu'à	Cotisation mensuelle
500 €	10 €	10 €	1 650 €	80 €	6,70 €	122 €
1 000 €	30 €	1,70 €	2 100 €	93 €	7,75 €	150 €
1 450 €	60 €	5,05 €	2 350 €	105 €	8,75 €	150 €

+ de 3 000 € : 215 €

Indiquez votre cotisation annuelle

Hommes & Libertés
 LDH Info
 Abonnement (action payée)
 + 20 €/an ou 1,70 €/mois
 + 10 €/an ou 0,85 €/mois

La réduction d'impôts est de 88 % de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel avec possibilité de report sur 5 ans en cas de déplacement de cette limite.

VOS COORDONNÉES

SECTION : M. NOM : Prénom :
 Date de naissance : Adresse :
 CP : Ville : Pays :
 Tél : E-MAIL :

J'adhère à la LDH, je soutiens à ses côtés (concurrentielles sur le site internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation, par chèque à l'ordre de la Ligue des droits de l'Homme (133 rue Maréchal, 75018 PARIS) ou par prélèvement (à partir de 1,70€ par mois)

A. le Signature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles :
 Vous acceptez que la LDH enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous, vous informer de ses activités, ses actions engagées à son sein, afin de protéger la confidentialité de vos données, la LDH s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données par nos préadhésifs sont régis par les conditions qui précèdent en complément des dispositions réglementaires, conformément à la loi n° 2016-666 du 29 juin 2016 (la Loi Informatique et Libertés) et dans le respect du Règlement général sur la protection des données. Pour connaître et exercer vos droits, notamment pour régler vos consentements à l'utilisation de vos données, consultez notre politique de confidentialité : www.ldh-france.org/privacy-policy

Mandat de prélèvement SEPA pour les prélèvements mensuels automatiques

Référence Unique du Mandat :

Date de 1^{er} prélèvement : 10 / / MONTANT : € / par mois

N° ICS : 544422423725
 Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme
 133 rue Maréchal, 75018 Paris

Nom et adresse de l'adhésif :
 M. Mme M.
 Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :

Signé à :
 Le :

(Ne rien inscrire)

Compte à débiter :

IBAN :
 BIC :

Type de paiement : paiement récurrent / répéteur

Joindre un relevé d'identité bancaire.

**NOUS AVONS
TOUTES ET TOUS
UN RÔLE À JOUER !**



LIGUONS-NOUS !

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) intervient tous les jours pour la protection et l'égalité des droits : contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie, les extrêmes droites, l'enfermement des mineurs, le refoulement des étrangers aux frontières au péril de leurs vies, les violences policières, les lois liberticides et sécuritaires, les violences quotidiennes faites aux femmes...

Ces injustices et abus nous concernent toutes et tous mais l'indifférence les laisse trop prospérer. Chacun peut aider à y mettre fin.

Vous y pensez ? Vous souhaitez agir ? Ensemble nous pouvons faire plus pour les droits et les libertés.

ADHÉRER À LA LDH, C'EST CONJUGUER NOS FORCES ET NOS EFFORTS AU SEIN D'UN COLLECTIF AUX CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES. REJOIGNEZ-NOUS !

Ligue des droits de l'Homme

Remettez ce bulletin, rempli, à un militant de la section de Metz ou bien faites le parvenir à :
 Ligue des droits de l'Homme – 1, rue du Pré Chaudron – 57070 Metz



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)



La présentation par le gouvernement

Les objectifs fixés au Service national universel :

- Transmettre un socle républicain,
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Les moyens :

Le Service national universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3e, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement :

- une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines
- une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également.

Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

Une loi devrait être présentée au parlement à l'automne 2019 pour rendre ce service progressivement obligatoire pour chaque tranche d'âge avant 2026 au plus tard.

Notre analyse

L'obéissance n'est pas l'engagement

Le Service National Universel se construit dans un cadre et une logique militariste. « *Il y aura une expérience qu'on peut rapprocher de la préparation militaire, mais sans manquement des armes.* » Gabriel Attal, secrétaire d'État, chargé de la mise en œuvre du dispositif (Le Parisien, le 16/06/2019 – version numérique). Ce caractère militariste s'inscrit à travers plusieurs symboles : la moitié de l'encadrement est constitué par des militaires ; la levée du drapeau ; l'uniforme, réveil à 6h00 et « extinction des feux » à 22h30...

Les évaluations internationales font apparaître que les jeunes élèves français manquent d'esprit d'initiative et d'esprit de coopération. Le cadre militariste du Service National Universel s'inscrit dans la contrainte, dans une logique de management vertical, descendant et normatif. Ce cadre militariste n'est pas propre à développer la créativité et l'initiative collective, ni à développer un esprit d'ouverture et d'engagement. L'engagement ne peut qu'être volontaire. Il ne peut en aucun cas s'inscrire dans un cadre coercitif et assujéti à des sanctions.

Sur quoi, sur quelles représentations de la jeunesse nous appuyons nous pour affirmer son manque d'engagement ! Il est peut être nécessaire de travailler notre capacité à écouter la jeunesse. Ne sommes-nous pas sur la représentation classique de personnes nostalgiques de leurs propres passés et incapables d'appréhender les évolutions sociétales ?

Mixité et cohésion sociale

Proposer 15 jours de mixité sociale aux jeunes est louable, mais cela n'a de sens que si en même temps on se donne les moyens de réduire cette absence de mixité sociale dans nos villes. La cohésion sociale se construit sur un enga-

gement politique fort et égalitaire. La contrainte est ici nécessaire pour faire bouger les politiques municipales concernant le logement social et imposer davantage de mixité. **L'expérience de la vie en collectivité**

Quitter sa famille, faire l'expérience de la vie en collectivité : une expérience importante. Pourquoi attendre le Service National Universel pour proposer la vie en internat ? Favorisons les départs pendant les années scolaires ! Dans un parcours d'enfant, rendons obligatoire au moins un départ en classe transplantée pendant l'école élémentaire, un départ en Europe pendant le collège et hors Europe pendant les années lycées !

L'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle – Les missions d'intérêt général

Favoriser la mixité, la vie en internat, c'est déplacer les jeunes loin de leur territoire. Pendant 15 jours, les jeunes vont découvrir des associations qu'ils ne retrouveront pas dans leur quartier ensuite. L'engagement, l'insertion sociale, c'est aussi des réseaux que l'on construit sur son quartier, des projets qui se construisent. Le SNU ne répond pas à ces objectifs.

Le coût

Le Service National Universel va absorber des moyens financiers très importants. On parle aujourd'hui de 1,8 milliard par an.

Le budget jeunesse, sport et vie associative pesait 729 millions d'euros en 2017 avec près de 240 millions d'euros sur la jeunesse.

Le risque est que cette politique se fasse au détriment des autres politiques jeunesse (international, centres de vacances, politique de la ville...)

En conclusion

Le Service National Universel est un projet idéologique qui cultive une forme d'héroïsme et de nationalisme. C'est un projet très éloigné de celui d'un service civil universel. La cour européenne a défini le Service National Universel comme un service militaire.

C'est une entreprise éducative basée sur une approche autoritaire avec un public jeune (sortie collège).

C'est le constat d'un abandon par l'état d'une politique globale de la jeunesse au profit de ce dispositif. La jeunesse est un temps important de construction de la citoyenneté et il est nécessaire de savoir quelle citoyenneté on souhaite lui proposer.

Le contexte juridique de ce service national universel n'est pas précisé. Les jeunes auraient le statut d'appelés. Le dispositif concerne des mineurs. Qu'en est-il du droit et de « l'enfermement » de ces mineurs ?

Y participer ? ne pas y participer ? un choix difficile pour les associations d'éducation populaires qui ont besoin de financement. Ce dispositif risque de faire exploser l'éducation populaire.

Bernard LECLERC

DOUCE FRANCE

En lisant ce titre, les plus anciens d'entre nous ont dû sourire et peut-être fredonné quelques notes, pourtant, et plus sérieusement, même avec beaucoup d'humour, nous aurions bien du mal aujourd'hui à associer ces deux mots.

La violence en effet semble trop souvent devenir un mode de communication dans notre société elle n'épargne aucun secteur, la violence s'étale partout, dans les familles, à l'école, dans les rues, à travers les conflits sociaux, il suffit d'ouvrir un journal pour voir à quel point cette violence est présente, violences conjugales, violences urbaines, violences politiques, violences infligées aux plus fragiles, violence sur les réseaux sociaux, dans les prisons, les hôpitaux dans les relations humaines au quotidien, depuis ce qu'on appelle la petite délinquance jusqu'à la grande criminalité.

Alors, notre société est-elle plus violente aujourd'hui si on la compare au passé, ou bien sommes-nous mieux informés tout simplement, ou encore plus soucieux de notre sécurité ?

Qui d'entre nous n'a pas entendu un proche lors d'une soirée amicale dire avec regret « c'était quand même mieux avant ; on ne voyait pas toutes ces horreurs, on ne voyait pas des pompiers se faire agresser en venant porter secours à des gens, il y avait du respect ».

Je ne sais pas si c'est ainsi que nous devons nous interroger, en effet, le monde a changé, notre société a changé, les rapports sociaux ont changé...

Pourtant, la violence a toujours existé, il suffit de relire l'Histoire.

Chaque période a eu ses difficultés, ses peurs, et aussi ses horreurs, nous l'avons un peu oublié, alors ne cédon pas à la tentation de la nostalgie, la société a changé, certes, je ne sais pas quel adjectif lui donner aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est qu'elle est différente. Mais c'est la nôtre !

Alors, dans les faits, cette violence est-elle perçue comme une réponse à tous les maux de la société ?

Quand l'autre, celui qui est différent ne pense pas comme moi, ne vote pas comme moi, le vivre ensemble apparaît comme une incompatibilité, le seul langage qui s'instaure reste souvent la violence, verbale, physique, psychologique, celle qui n'a plus de limites !

Quand un geste, une attitude, une manière d'utiliser sa force pour contraindre l'autre et imposer sa façon de voir devient la

norme pour régler les conflits, cette façon de vivre les relations au quotidien se banalise, au point qu'elle peut être vue comme « normale ».

Le risque aujourd'hui, c'est de laisser s'installer la violence dans la vie de tous les jours, de s'y habituer, jusqu'à ne plus s'interroger sur sa signification, quand une chose semble devenir la norme, on ne se pose plus vraiment de questions !

Parmi toutes les violences, il en est une plus silencieuse que toutes les autres, c'est celle infligée aux plus vulnérables, aux plus petits, à ceux qui ne peuvent même pas crier leur souffrance, ce sont les enfants. Et le lieu où ils devraient être protégés, est souvent celui où la violence la plus cruelle s'exerce sur eux, parfois dans l'indifférence de l'entourage, ou la peur de parler, ou la volonté de ne pas voir, ce lieu est celui de la famille. « La famille, ce havre de sécurité, est en même temps celui de la violence extrême » Boris Cyrulnik neuropsychiatre, pour qui la vie est une conquête permanente, jamais fixée d'avance.

Si une société devait être jugée sur la place qu'elle donne aux plus petits, aux plus démunis, que dirions-nous de la nôtre, quand des enfants y sont vus comme des proies ?

Les Droits de l'Homme, les Droits des Femmes, les Droits de l'Enfant, parlent de la même voix, à savoir l'indivisibilité des Droits et leur caractère universel, cette voix reste plus actuelle que jamais, faisons en sorte qu'elle soit et demeure présente dans les grands débats de société !

Les enfants sont l'avenir de l'humanité, nous leur devons le meilleur, partout à travers le monde. Les enfants ne sont pas une marchandise à échanger ;

« Vos enfants ne sont pas vos enfants, ils sont fils et filles

Du désir de vie en lui-même...

Ce n'est pas à vous qu'ils appartiennent...

N'essayez pas qu'ils vous ressemblent

Car la vie ne retourne pas en arrière... »

Khalil Gibran

(Poète Libanais)

Françoise Maix pour la section de Metz

HUMEUR



Apprendre à vivre libres !



En 2019, la montre connectée est tendance pour les enfants. 50% des montres connectées vendues dans le monde le sont pour des enfants. L'argumentaire du vendeur : Les montres connectées pour enfants sont conçues pour que les parents puissent rester connectés avec leurs enfants et s'assurer de leur emplacement d'un simple clic. Une application téléchargeable gratuitement sur smartphone, permet aux parents de suivre et de surveiller leurs enfants à distance.

Un bracelet électronique en quelque sorte, pour apprendre à vivre en sécurité.

Une montre connectée peut envoyer une alerte si l'enfant fait quelques pas en dehors du chemin « autorisé » entre l'école et la maison, l'empêchant d'explorer, et parfois de transgresser les règles.

La place de la vie privée est considérablement réduite.

La CNIL alerte sur le fait que la surveillance excessive de l'enfant peut avoir des effets sur son intimité sociale ou corporelle. Par ricochet, le sentiment d'être surveillé nuit et jour peut le pousser à se replier sur lui-même et à s'autocensurer. Sans oublier le sentiment de culpabilité que certains parents pourraient faire peser en cas de refus de porter un peu plus la montre.

Les montres connectées pour enfants sont interdites à la vente en Allemagne. Elles sont considérées pour ce qu'elles sont, des outils de surveillance intrusifs. Et si on faisait la même chose à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la convention des droits de l'enfant ?

Vivre en sécurité ne doit pas se faire au prix de l'apprentissage de la liberté !

Bernard LECLERC



La classe de Boubacar Ouédraogo, à l'école de Kierma. Photo DR

Raymond Bayer, militant de la LDH et de Béatrice Meunier de l'association ALCEA solidarité Nord Sud nous invitaient à débattre le 3 septembre à 18h30, 1 rue du Pré Chaudron.

L'association ALCEA travaille avec un partenaire associatif burkinabé à la scolarisation des enfants les plus démunis, notamment les filles

Le débat était animé par Boubakar Ouédraogo, militant des droits de l'homme et animateur-formateur de l'éducation populaire au Burkina.



Boubacar Ouédraogo (debout) le 3 septembre 1 rue du Pré Chaudron

Situation sociopolitique du BURKINA FASO

Autrefois adulé pour son hospitalité légendaire, le pays des hommes intègres (Burkina Faso) est aujourd'hui en proie au terrorisme. Depuis la première attaque terroriste du 15 JANVIER 2015, le pays est dans le viseur des terroristes faisant des dizaines de morts et de déplacés. Ainsi, à la date du **17 mai 2019**, on note :

- **1 933** écoles et établissements du post-primaire et du secondaire ont été fermés en raison des menaces du terrorisme, mettant dans la rue **326 152 élèves** et affectant **9 042 enseignants**,
- **277 450** déplacés recensés à la date du 8 août 2019

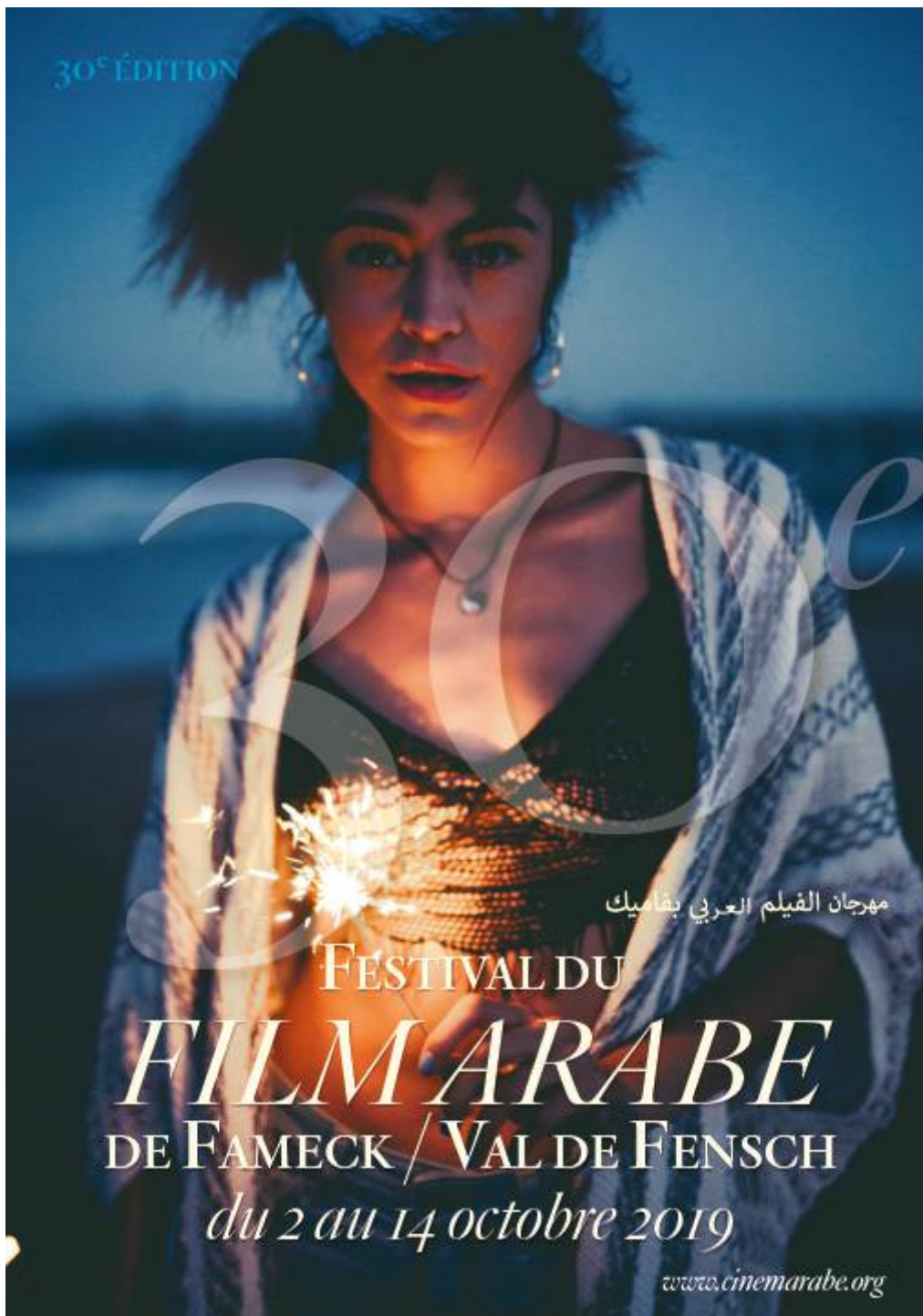
● Au mois d'août 2019, le Burkina Faso a connu **9 attaques terroristes** faisant 49 morts et des dizaines des blessés. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle plombe tout effort de développement et compromet le vivre ensemble d'autant plus des communautés sont stigmatisées. Ainsi, le massacre de YIRGOU perpétré par la milice d'autodéfense dénommée Koglwéogo (en langue mooré : protecteur de la forêt) de janvier 2019 qui a fait 49 morts selon le gouvernement est contesté par le collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés qui, lui, donne le bilan de 210 morts et 6000 déplacés. Tout cela témoigne d'un déni de droits. Cela est inacceptable. **L'heure est grave parce que le pays est menacé dans son existence.** En conséquence, les hommes politiques de tout bord doivent prendre conscience de la dégénérescence continue de la situation sécuritaire pour créer un faisceau de solidarité horizontale et verticale, mettre en veilleuse leur idéologie politique en ayant en tête que le pays est au dessus de tout calcul politique. C'est fort de cette union sacrée, conjuguée avec une gouvernance vertueuse que nous parviendrons à relever le défi sécuritaire pour amorcer le développement. Lequel développement doit partir de l'homme pour aboutir à l'homme en passant par le respect de la nature. La société civile ne doit pas être en reste dans la dynamique de la lutte. C'est pourquoi la prise de conscience de la situation par un collectif des citoyens burkinabès qui a lancé l'**initiative intitulée « l'appel de Manéga » pour contrer le chaos qui plane à l'horizon sonne alors comme un appel à l'unisson.** Cet appel est juste un acte citoyen d'éveil de consciences. Il sonne l'alerte, afin que le Burkina Faso parvienne à vaincre les démons et sauvegarder l'unité nationale.

Ouédraogo Boubacar



JE SIGNE L'APPEL : MARCHONS ENSEMBLE POUR LA PAIX LE
SAMEDI 21 SEPTEMBRE

<https://www.mvtpaix.org/wordpress/je-marche-pour-la-paix/>



Composition des BUREAUX

METZ

Président
Bernard LECLERC
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER

NOS PERMANENCES

THONVILLE

LES SAMEDIS
 10 H – 12 H
 5, impasse des
 Anciens Hauts Fourneaux
 57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com

METZ

LUNDI
 14 H – 17 H
 Sur RDV uniquement
 11, rue des Parmentiers
 57000 METZ
 Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org

Nous recueillons toujours les numéros de LDH Info et Hommes et libertés dont vous n'avez plus l'utilité, ils nous permettent de faire découvrir la LDH à de futur ligueurs.

Merci par avance pour votre collaboration

#Fameck2019 [Président du Jury]

Récompensé par les César de la Meilleure adaptation et du Meilleur film en 2016 pour Fatima - Le film, le réalisateur et scénariste Philippe Faucon sera présent à Fameck pour présider le jury des longs métrages de la 30e édition du Festival du Film Arabe. En amont du festival, une rencontre est également prévue avec le cinéaste le 17 septembre au cinéma KLUB Metz

L.D.H. METZ
 1, rue du Pré-Chaudron
 57070 METZ
 Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org
<http://site.ldh-france.org/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
 5, impasse des
 Anciens Hauts Fourneaux
 57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com